

Déclaration commune des organisations syndicales de la Grande-Région

Pendant toute la durée de la crise sanitaire liée au coronavirus les organisations syndicales, membres du CSIGR (Conseil Syndical Interrégional de la Grande Région) ont continué à maintenir des contacts étroits entre elles. Ainsi, nous avons notamment échangé régulièrement sur la situation dans la Grande-Région ainsi que sur nos revendications spécifiques afin de protéger la sécurité, la santé et les conditions d'emploi des salariés. Nos échanges portent également sur les diverses mesures et décisions politiques mises en place par les gouvernements respectifs dans la Grande Région.

Ainsi, et de manière non exhaustive, le CSIGR salue une série de mesures prises : par exemple le recours au chômage partiel, l'extension de divers congés spéciaux, le fait de privilégier le télétravail là où la présence physique des salariés n'est pas nécessaire dans l'entreprise, la mise en place d'accords interrégionaux sur les problématiques touchant les salariés frontaliers du point de vue fiscalité et sécurité sociale, etc. Nous sommes également bien conscients que nous traversons en Grande-Région une période particulière sans précédent et qu'un effort important est demandé à l'ensemble des salariés de manière générale et singulièrement à certains métiers et professions essentiels (notamment le secteur de la santé, du commerce, de l'entretien, de la sécurité, et services d'intérêts généraux etc...).

Par contre certaines mesures prises suscitent notre plus grande préoccupation. Ainsi nous ne pouvons que regretter les décisions prises de manière unilatérale et concernant notamment la définition d'activités dites essentielles et l'augmentation de la durée maximale du temps de travail à 12 heures par jour et à 60 heures par semaine pour ces mêmes secteurs. Pour le CSIGR un dialogue social fort reste primordial en cette période de crise et les décideurs politiques donnent de mauvais signaux en outrepassant, en partie et selon les pays ou régions, ainsi toute forme de concertation sociale. Ceci est d'autant plus important que la crise sanitaire actuelle aura pour conséquence une crise économique et sociale dépassant en envergure celle de 2008. Cela dans un contexte global où les inégalités sociales n'ont cessé d'augmenter depuis un certain nombre d'années au détriment des salariés.

Même si nous pouvons comprendre et accepter les mesures adoptées pour protéger la santé et contenir la pandémie, nous ne pouvons que fortement déplorer, ce qui plus est dans l'année du 25^{ème} anniversaire des accords de Schengen, le fait que dans notre Grande-Région des mesures de frein à la libre circulation ont été prises au travers des contrôles réintroduits aux frontières.

Les syndicats auraient souhaité une plus grande coopération au niveau du secteur de la santé dans la Grande Région avant la fermeture des frontières et des contrôles. Cela s'applique également aux mesures transfrontalières coordonnées en matière de santé et de sécurité par le

Sommet de la Grande Région ou le Conseil parlementaire interrégional, etc. Sans nos milliers de travailleurs transfrontaliers, notre région entière serait considérablement plus pauvre dans toutes ses sous-régions et l'effet des contrôles aux frontières pour contenir la pandémie n'a pas encore été scientifiquement prouvé. Les syndicats restent convaincus que des solutions communes ayant pour objectif de protéger la santé sont plus efficaces que des mesures isolées sans objectif de protection clair. Nous sommes et restons particulièrement vigilants à toutes les mesures qui seront mises en place pour la sortie de crise.

Nous nous battons de toutes nos forces pour empêcher que la crise sanitaire actuelle ne tourne en crise économique et sociale avec toutes les conséquences négatives que cela apportera aux travailleuses et aux travailleurs. Ensemble il faudra se doter des moyens pour repenser la vie commune dans une société véritablement solidaire en répondant tout d'abord à l'urgence immédiate avec des mesures et des décisions qui protègent et sécurisent l'emploi et la santé des travailleuses et travailleurs.

Il faudra également repenser un nouveau contrat social permettant d'atteindre l'objectif d'une plus grande justice sociale.

Déclaration du Conseil Syndical Interrégional de la Grande Région, le 20 avril 2020

Le CSIGR est composé des organisations syndicales, issues des différentes sous-régions de la Grande Région, telles que :

<i>Luxembourg :</i>	<i>OGBL</i> <i>LCGB</i>
<i>Rhénanie-Palatinat :</i>	<i>DGB Rhénanie-Palatinat</i>
<i>Sarre :</i>	<i>DGB Sarre</i>
<i>Grand-Est :</i>	<i>CGT</i> <i>CFTD</i> <i>CFTC</i>
<i>Wallonie :</i>	<i>FGTB</i> <i>CSC</i>